



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 25 octobre 2024



Date de convocation : 07 octobre 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1 ^{er} adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 10/ Votants : 11	
Quorum fixé à 6 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1^{er} adjoint au Maire</i>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2^e adjointe au Maire</i>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3^e adjointe au Maire</i>- Monsieur MESSAGER Christian – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe – <i>Conseiller municipal</i>- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i>	
Membres de l'assemblée délibérante absents excusés : <ul style="list-style-type: none">- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale – pouvoir donné à M. LACROIX Eddy</i>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i>	
Membres de l'assemblée délibérante absents et non représentés : <ul style="list-style-type: none">- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024
2. O.N.F. coupes de bois 2024-2025
3. Redevance d'Occupation du Domaine public (R.O.D.P.) par Orange
4. Nomination sur un poste de rédacteur Territorial
5. Renouvellement véhicule utilitaire Service Technique
6. Biens sans Maître
7. Radars pédagogiques
8. Maison Rue Labordère
9. Décision Modificative budgétaire

10. Comptes rendus de réunions (CAS (brioches, repas anciens), Projet biodiversité, Fibre, Frelons asiatiques, CCBHS ...)

11. Questions diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

Sa première prise de parole est un message de félicitations adressé à **Madame Amandine GAGNEUX**, conseillère municipale, et à son conjoint, **Monsieur Maxime BARBEAUX**, devenus une nouvelle fois parents d'un petit Maël le 28 septembre 2024.

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 06 septembre 2024 :

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, présenté aux élus municipaux, est approuvé à la **MAJORITÉ** moins deux abstentions (*Messieurs David BLANC et Christian MESSAGER*).

2. O.N.F. – coupe de bois 2024 – 2025 :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que les sapins ont été mis en vente sur pied afin qu'ils ne soient pas coupés avant d'être vendus. Pour les sapins verts, le marché est encore incertain.

Les parcelles concernées par la délivrance des bois pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

- 4re de 1,49 hectares – Douglas (coupe sanitaire)
- 7re de 0,6 hectare – sapin pectiné (coupe définitive)
- 8re de 2,07 hectares – sapin pectiné (coupe définitive)

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, se prononce favorablement.

3. Redevance d'Occupation du Domaine public (R.O.D.P.) par Orange :

Le recouvrement de la redevance d'occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) auprès d'Orange, lorsqu'il est mis en œuvre, doit se faire annuellement. Le titre de recouvrement est émis par la commune par calcul sur la base d'un barème publié chaque année. Ce calcul est fait à partir du détail du patrimoine possédé par Orange sur la commune, c'est-à-dire des kilomètres de réseaux de télécommunications : routier, aérien, du sol ou du sous-sol. Pour la commune, il s'élève à 603,20 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, se prononce favorablement à l'émission du titre de recouvrement.

4. Nomination sur un poste de rédacteur Territorial :

Vu le Décret Relatif à la revalorisation du métier de secrétaires de mairie (2024-826-27 et 830-31) ; considérant le dossier pour promotion interne de la secrétaire de mairie en poste, présenté par la commune, et vu la réponse favorable donnée à cette demande par la commission du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale statuant sur ces demandes ; le Conseil Municipal est **FAVORABLE** à l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial (catégorie B) pour 28 heures par semaines. Il procède, dans le même temps, à la fermeture du poste d'adjoint administratif (catégorie C).

Monsieur le Maire précise aux élus qu'il rendra sa décision quant à la promotion de Madame la secrétaire générale de Mairie entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, se prononce favorablement à cette proposition.

5. Renouvellement du véhicule utilitaire par le service technique :

Monsieur le Maire explique aux élus que le véhicule Opel Combo du Service technique a dû être remplacé, à la suite de la dernière panne dépassant sa valeur. Il fut donc préférable de remplacer ce véhicule vieux de 20 ans. L'acquisition d'un nouveau a été faite. Il s'agit d'un Renault Kangoo de 2019 affichant 60 000 kilomètres au compteur pour un coût de 12 000 €.

Un emprunt a été conclu auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 3.5 % sur 3 ans, **Monsieur le Maire** rend compte de cette réalisation faite dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui avait accordée en 2020.

6. Biens sans maître

Monsieur le Maire informe de sa recherche sur les biens sans maître de la commune. Une liste de tous les biens sans maître répertoriés sur la commune lui a été adressée par les services fonciers du Jura. Un examen attentif de cette dernière, réalisé avec le concours de Monsieur le Maire Honoraire, Gérard NICOLAS, confirme que ces 8 biens, sont sans maître. **Monsieur le Maire** déclare que ces biens peuvent revenir de plein droit dans le patrimoine communal et souhaite que la procédure soit engagée.

La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) réunie prochainement, examinera et validera les propositions.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ**, se prononce favorablement pour cette proposition.

7. Radars pédagogiques

Vu les différents rapports de vitesse ; il apparaît toujours des dépassements excessifs de la vitesse autorisée. La commune cherche de nouvelles solutions à adopter. Il est décidé de réunir prochainement une commission voirie pour évoquer le sujet, le Conseil Départemental pourra être associé aux réflexions engagées lors de cette réunion.

8. Maison rue Alfred Labordère :

L'achat de la maison rue Alfred Labordère, ou de la « succession Buccellato », va pouvoir avoir lieu, à la suite d'acceptation de tous les héritiers. L'acte est en cours de préparation à l'étude notariale, pour un montant de 12 000 €uros, hors frais de notaire. La revente interviendra immédiatement après l'acquisition ; un acheteur potentiel, Monsieur Adrien MAZUÉ, ayant fait part de son intention.

Le travail d'aménagement de ce secteur, par création d'un parking végétalisé proche de l'église, va pouvoir être étudié précisément. L'idée étant de céder une partie de la rue communale, en recourant à un déclassement permettant ainsi d'amplifier un peu l'espace vert sur le devant des propriétés riveraines (réaménagement des parcelles 87 et 83 et vente de la parcelle 82). **Monsieur le Maire** présente aux élus un schéma à l'appui de son argumentaire. Ce dossier fera l'objet d'une décision ultérieure puisque l'actualité est à la signature prochaine de l'achat puis à la délimitation des parties (à conserver et à revendre).

9. Décision modificative budgétaire

12 000 € pour l'acquisition du véhicule utilitaire financé par emprunt

12 000 € pour l'achat de la maison rue Alfred Labordère avec un transfert des moyens budgétaires non utilisés du projet ENVI pour l'exercice 2024. **Monsieur le Maire** précisant que ces moyens seront réaffectés en perspective sur le projet biodiversité au titre de l'exercice budgétaire 2025.

10. Informations diverses :

- La compétence « eau et assainissement » qui devait être transférée aux Communautés de Communes, pourrait ne plus l'être de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2026, à la suite des dernières

annonces du Premier Ministre aux Maires de France. Cette compétence pouvant rester en gestion au sein des syndicats intercommunaux. Un débat aura lieu au niveau de l'intercommunalité du fait que de nombreux frais ont déjà été engagés concernant notre territoire, anticipant le cadre légal s'appliquant jusqu'à présent. Le projet actuel au niveau de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille étant toujours un transfert au 31 décembre 2025.

- **Monsieur Olivier ABELIN**, responsable des Services techniques de la commune a émis le souhait d'une rupture conventionnelle. **Monsieur le Maire** et deux de ses adjoints le recevront. Deux possibilités s'offriront ensuite à Monsieur le Maire : un accord ou un refus. Il informe les élus de sa volonté actuelle de ne pas accéder à cette demande de rupture conventionnelle. Il est précisé qu'aucun conflit avec les élus ne motive la démarche de Monsieur ABELIN.

- A la suite de l'évocation du sujet de la défense du lynx lors de la précédente réunion du Conseil Municipal ; les élus **DÉCIDENT**, de procéder à la commande de trois panneaux de prévention informant de sa présence potentielle. Ils seront installés en sortie d'agglomération.

- Concernant la demande du **Docteur Maxime PAYSAN**, évoquée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, portant sur un projet d'implantation d'une maison médicale au sein de la commune ; il est répondu à la question de **Monsieur Michel PERRIN**, conseiller municipal, qu'après un nouvel échange avec le jeune médecin, une implantation à Messia-sur-Sorne serait privilégiée à l'heure actuelle sans fermer l'idée de la commune de Plainoiseau. Ce dossier demeure donc en attente.

- En matière d'équipement à la salle des fêtes : il avait été évoqué d'examiner le coût d'un disjoncteur sonore à la salle des fêtes. Un chiffrage sera réalisé prochainement.

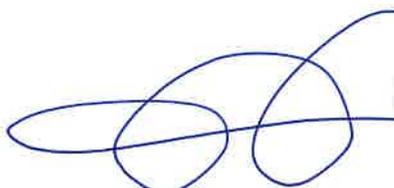
- **Monsieur Jean-Philippe CURNILLON**, conseiller municipal et Président du SIVOS, informe les élus municipaux que le SIVOS procédera à l'aménagement de sanitaires pour personnes à mobilité réduite au sein de l'école. Les communes membres seront sollicitées pour une subvention symbolique de 200 €uros, permettant ainsi de déclencher l'obtention d'une subvention DETR auprès des services de l'État.

- **Monsieur le Maire** informe les élus municipaux qu'il rencontrera, avec **Monsieur Eddy LACROIX**, 1^{er} adjoint au Maire, prochainement en audience **Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Jura**, Sous-Préfète de notre arrondissement, pour évoquer les suites accordées aux demandes de subventions déposées auprès de la Préfecture du Jura.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire**, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H00.

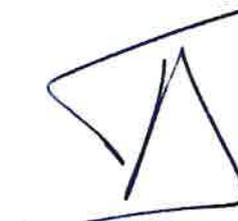
Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,



Daniel BONDIER

Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,



Eddy LACROIX